



Genève, le 17 octobre 2013

## **Procès Verbal de l'Assemblée des Délégués du 3 octobre 2013**

**APE présentes** : Chêne-Bourg, Corsier, Cropettes Beaulieu, Grand-Lancy, Grottes, Hermance, Liotard, Pâquis, Plan-les-Ouates, Serves-Sapay, Seujet-Necker, Tambourine, Versoix, Vieuxseux-Franchise

**APE excusées** : Avanchet, Bardonnex, Bernex, Cayla, Satigny, Collex-Bossy, Troinex

**Comité GAPP** : Sandra Capeder, Geneviève Rosset, Séverine Schusselé Filliettaz

**Comité GAPP, excusées** : Corinne Cornaglia, Romaine Michellod,

**Présidence de la séance** : Sandra Capeder, Présidente du Comité

**Coordination GAPP** : Anne Thorel Ruegsegger

**Procès Verbal** : Corinne Pellet

**Lieu** : U.O.G. amphithéâtre Berenstein

**Heure** : 20h00 – 22h10

1. **Accueil**
2. **Approbation de l'ordre du jour et annonce des divers**
3. **Approbation du PV de l'AD du 6 juin 2013.**  
Le pv de l'assemblée des délégués du 6 juin 2013 n'a pas été approuvé, par oubli. Il devra l'être lors de la prochaine assemblée du 21 novembre 2013.
4. **Présentation de l'association Theatrochamp par sa directrice et fondatrice Mme Anouchka Chenevard Sommaruga / [www.theatrochamp.ch](http://www.theatrochamp.ch)**  
(voir document joint)

Le Théâtreochamp réunit une troupe de jeunes âgés de 6 à 20 ans, provenant de différentes communes genevoises. Un des objectifs du Théâtreochamp est de présenter des spectacles « engagés » au centre des préoccupations des enfants, adolescents et jeunes adultes. Les thèmes abordés par le passé regroupent le divorce, le racisme, les abus sexuels, l'homosexualité, l'alcool et les jeunes...

Le Théâtreochamp souligne le rôle que chacun devrait jouer aussi bien sur le plan des valeurs que de l'action. Par le biais du théâtre, il peut mettre en garde les jeunes et les

impliquer dans une réflexion qui leur permettra de trouver des interlocuteurs et un accompagnement en cas de difficultés.  
Théâtrechamps est soutenu par le DIP, différentes fondations, l'Association des communes genevoises, etc.

Le prochain spectacle « Virginia ou si le silence n'était pas d'or... » parle des abus sexuels et a déjà été présenté en 1999. A l'époque il avait été largement soutenu par le comité du GAPP. A la demande de personnes de la profession et de parents, Théâtrechamps a décidé reprendre un sujet toujours d'actualité.

**Les représentations pour les écoles primaires et cycle d'orientation, auront lieu : le 30 janvier, 4 et 6 février 2014 à 14h00, à la salle communale Jean-Jacques Gautier, 1224 Chêne-Bougeries.**

**Les représentations ouvertes à tout public, auront lieu du 28 janvier au 9 février 2014, à la salle communale Jean-Jacques Gautier, 1224 Chêne-Bougeries. Le prix des places est de CHF 10.—,**

Le spectacle dure 1 heure. A la fin du spectacle, un questionnaire est remis aux enfants (voir annexe).

Le comité de Théâtrechamps peut se déplacer dans les communes pour présenter et parler du spectacle et de la démarche aux parents (APE).

Le spectacle pourrait se déplacer dans une autre commune mais le lieu doit être approprié et les frais assez élevés entre 5'000.— et 6'000.—.

Fin de la présentation et remerciements à Mme Anouchka Chenevard Sommaruga

**5. Présentation des plans de mobilité scolaire, par Mme Françoise Lanci-Montant et Mlle Anaïs Valentini, Bureau Conseil ATE / [www.mobilitescolaire.ch](http://www.mobilitescolaire.ch)**  
(voir document power point joint)

**Françoise Lanci-Montant** : "les plans de mobilité scolaire" est un nouveau projet de l'ATE (Association Transport et Environnement) pour une meilleure vision du partage de l'espace public, des rues, du respect, d'espaces plus humains, plus sûrs et plus harmonieux. A l'heure actuelle les enfants doivent se déplacer dans un espace qui n'a pas été conçu pour eux mais pour des adultes, notamment la signalisation et la visibilité.

Les plans de mobilité scolaire permettent une vision globale de tous les déplacements générés par un établissement scolaire, les enfants, les parents, les enseignants et tout le personnel scolaire. L'idée finale est de privilégier un mode de transport durable ou doux et de traiter les problèmes ou les difficultés en amont.

Ils sont généralement fait à la demande d'une commune, d'un établissement ou d'une APE, toutes les personnes concernées sont réunies et collaborent.

Le but premier est bien sûr la sécurité ensuite vient la sensibilisation à l'environnement, l'écologie et l'impact de la mobilité. Et pour finir l'incitation aux changements, avec des propositions de choix de moyen de déplacement plus réfléchis.

Les étapes d'un plan de mobilité scolaire se déroulent durant environ 18 mois.

Un questionnaire est remis aux enfants, aux parents et aux enseignants (les 3 sont assez distincts). Toutes les informations sont rassemblées et il en ressort des cartes d'analyse des points noirs et du flux.

Ensuite sur place un travail est fait avec les services techniques (BPA, Bureau de prévention des accidents) (BEP Brigade d'Education et de Prévention) et éventuellement des urbanistes pour la mise en oeuvre et les aménagements.

En parallèle, un travail pédagogique est fait dans 2 classes pilotes, avec la lecture d'une carte du quartier, des discussions sur les différents types de mobilité et leur impact.

Des propositions de pédibus, vélobus, co-voiturage, de signalisation, d'aménagement, de parc à trotinettes, etc. sont proposés.

Dans les pays avoisinants la Suisse des plans de mobilité scolaires existent déjà et le Bureau Conseil de l'ATE s'est inspiré de ces différents modèles et de ces expériences.

**APE Chêne-Bourg** : qui peut initier un plan de mobilité scolaire ?

**Françoise Lanci-Montant** : à ce jour, ce sont les communes ou la ville de Genève qui mandatent le Bureau Conseil ATE, puis ensuite, tous les acteurs sont réunis (APE, maisons de quartier, école, parents, enfants etc. ) Un recoupement est fait de toutes les actions qui ont déjà été entreprises ou proposées en matière de mobilité.

Une APE peut difficilement mener un plan de mobilité scolaire en raison de la charge de travail pour un comité bénévole mais peut participer en partie (distribution des questionnaires ou autre).

Les frais financiers sont à la charge de la commune. Un plan de mobilité coûte en moyenne 20'000.— par école, l'ATE prend en charge ¼ du montant.

**APE Seujet** : dans leur quartier l'école est mal signalée, avant il existait un kit école, maintenant plus. Durant les travaux du tram, les ouvriers ne savaient même pas qu'il y avait un école à cet endroit.

**Françoise Lanci-Montant** : c'est aussi pour cela que le plan de mobilité est intéressant pour signaler et comprendre les aménagements autour des écoles. L'école du Seujet fera partie des prochains plans de mobilité scolaire. En principe il sera présenté le 14 novembre au Conseil d'établissement.

**APE Grottes** : si un pédibus existe déjà, est-il intégré au plan de mobilité ?

**Françoise Lanci-Montant** : Le plan de mobilité vise à sécuriser le chemin de l'école. Le pédibus est l'une des solutions en plus d'aménagements, de signalisation et de marquage au sol pour plus de lisibilité et de visibilité pour les enfants.

Lors de réunion de présentation de plan de mobilité de les écoles, la coordination du Pédibus est invitée pour présenter le pédibus. Nous travaillons en étroite collaboration.

Fin de la présentation et remerciements à Mme Françoise Lanci-Montant et Mlle Anaïs Valentini.

## 6. Dossiers en cours, année scolaire 2013 – 2014 :

**Sandra Capeder (GAPP)** : Le GAPP se trouve dans une période un peu particulière, de transition et pour ce différentes raisons.

Tout d'abord, un nouveau magistrat en charge du DIP sera élu, en novembre.

Ensuite la direction générale de l'enseignement primaire a fusionné avec la direction générale du cycle d'orientation et est devenue la direction générale de l'enseignement obligatoire.

Pour ces raisons, le comité est un peu dans l'attente de la part de la consultation et de collaboration que le nouveau magistrat et la nouvelle direction donnera aux parents.

En parallèle, des dossiers relativement importants se mettent en place, notamment :  
-la mise en place à la prochaine rentrée scolaire, de l'école le mercredi matin,  
-la suite de la mise place du PER et l'anglais dès la 7P, dès septembre 2014.  
Tout cela sur un fond de difficultés budgétaires de plus en plus importantes avec une incidence sur le fonctionnement de l'école.

Sandra Capeder a été auditionnée par la commission de l'enseignement primaire du Grand Conseil, au sujet d'une motion qui a été déposée par un certain nombre de députés qui propose que les directeurs des écoles reprennent l'enseignement à 50%. Le GAPP ne soutient pas cette motion pour différentes raisons :

-l'incompatibilité à être directeur et collègue en même temps,  
-le GAPP a soutenu la mise en place des directions d'écoles et continue à être persuadé de son bien fondé.

D'autre part, cette proposition cache la volonté de faire des économies afin de financer les 150 postes prévus pour la mise en place du mercredi matin. Le comité soutient que ce n'est pas en diminuant les ressources dans les établissements que l'on aura une école de qualité.

Le GAPP reste aussi attentif concernant l'école inclusive, avec l'intégration des élèves qui demandent des moyens financiers supplémentaires.

L'appui aux élèves en difficulté est un dossier que le GAPP suit.

Concernant l'accueil continu, le règlement d'application est toujours en projet. Les communes de sont pas prêtes à le financer. Idem pour le repas de mercredi midi dès 2014. D'après le sondage fait par le GAPP l'année passée, la demande n'était pas énorme ou pas encore formulée par les parents mais elle existe tout de même.

Le comité du GAPP va se renouveler lors de la prochaine Assemblée Générale en mars 2014, pour plusieurs raisons, notamment certains membres n'auront plus d'enfant en primaire et Sandra Capeder va quitter la présidence. Le GAPP est devenu un interlocuteur important et écouté par le DIP, la DGEO et tous les partenaires de l'école. Représentant la voix des parents, il doit rester une force positive et constructive. Il faut que le GAPP continue avec de nouvelles personnes qui doivent se manifester assez rapidement afin de passer le flambeau dans les meilleures conditions.

En ce qui concerne la charge de travail, elle a été professionnalisée avec la coordination et le secrétariat et doit être modulable selon la disponibilité et l'envie des gens. Elle dépend aussi de l'actualité. Cela demande de l'engagement et du temps mais c'est passionnant.

Le projet d'une éventuelle fusion avec la FAPECO a été rediscuté avec la fusion des deux directions générales. Une petite subvention extraordinaire a été demandée à M. Beer afin d'aider le comité, avec une aide et une vision extérieure, pour réfléchir et organiser la suite. Le comité sortant a le souci de laisser une structure saine en laissant des perspectives d'avenir au futur comité. Il serait vraiment dommage que tout s'arrête simplement en raison d'un manque de relève.

Les personnes qui se proposent de devenir membre du comité du GAPP doivent être membre de leur APE mais pas forcément membre du comité.

Il faut au minimum 2 personnes pour faire un comité, un,e trésorier,e et un,e président,e. Une fusion avec la FAPECO ne serait pas un idéal non plus, les préoccupations du primaire et du cycle d'orientation ne sont pas les mêmes, un renforcement de la collaboration serait plus envisageable. Une fusion n'est pas un moyen de sauver le comité

du GAPP. Le prochain comité du GAPP aura lieu lundi 14 octobre à 20h00 dans les bureaux, 12, rue de St-Jean.

**Séverine Schusselé-Fillietaz (comité GAPP)** : L'idéal serait que les personnes désireuses de venir au comité du GAPP viennent maintenant et participent aux discussions et construisent un futur du GAPP à leur image.

#### **Rencontre avec M. Beer**

**Sandra Capeder, GAPP** : son souhait est d'assurer une continuité, après son départ, et d'inscrire l'avenir et le suivi de certains dossiers et commissions. Comme exemple, celui des vacances scolaires avec une rythmicité qui respecterait celle des enfants. Une unanimité des enseignants jusqu'au post obligatoire s'accorde à dire qu'il faut rediscuter la distribution des vacances scolaires.

**APE Seujet** : l'enseignement à l'école s'arrête souvent avant la fin de l'année scolaire.

**Sandra Capeder (GAPP)** : pour les 8P, le cycle d'orientation demande les notes pour le passage au cycle ce qui entraîne la fin des travaux notés plus tôt. Néanmoins l'échéance a été un peu repoussée depuis. Il n'empêche que même si l'on a fini le programme, il est possible de faire des activités éducatives autre que de regarder des DVD.

Lors de la **commission d'intégration**, une présentation des AIS (assistant à l'intégration scolaire) a eu lieu. Ce sont des personnes en fin de droit au chômage, la démarche est bonne mais n'est pas inscrite dans la continuité. A nouveau, la loi existe mais pas les moyens financiers. Cette loi a créé beaucoup de frustration chez certains parents qui y avaient mis de trop grands espoirs.

**Pédibus** : la coordination Pédibus est à disposition pour toutes demandes ou questionnements relative au Pédibus (la coordinatrice vient volontiers rencontrer les gens dans leur quartier ou leur commune) et continue son travail de collaboration avec ses partenaires comme le bureau conseil de l'ATE et les plans de mobilité scolaire.

**Questionnaires** relatifs à la rentrée scolaire, ils ont été envoyés ce jour, le comité du GAPP insiste pour que les APE y répondent. C'est la matière première de nos discussions avec la Direction Générale et la garantie de notre représentativité.

**APE Pâquis** : malgré la mise en place d'une opération policière qui renforce les contrôles, le problème récurrent de la présence de dealer et de drogue reste un souci permanent pour les parents.

**Sandra Capeder, GAPP** : comme exemple, aux Grottes, l'association Quai 9 vient chaque matin pour nettoyer les préaux, des seringues ou autres produits dangereux pour les enfants. Un travail de sensibilisation auprès des enfants est important. Le Conseil d'établissement est un lieu où cette problématique doit être débattue, et relayée aux autorités. La police ne peut pas intervenir dans les préaux, parce que le lieu est privé mais ouvert au public hors des heures scolaires, elle peut intervenir que sur dénonciation (flagrant délit).

**APE Seujet** : le problème est le même à l'école du Seujet.

Est-ce que le GAPP pourrait être l'initiateur d'une rencontre avec M. Maudet afin de débattre sur la sécurité dans les préaux ?

**APE Pâquis** : les parents sont mal informés du rôle du GIAP.

**APE Seujet** : le responsable de secteur a accepté l'invitation à l'AG de l'APE et il en a découlé des explications claires : à qui s'adresser, qui contacter, nom de téléphone mobile, etc.

**Sandra Capeder, GAPP** : En principe, lors de la prochaine assemblée des délégués,

M. Nicolas Diserens, Directeur du GIAP (parascolaire), viendra nous rencontrer et ce sera l'occasion de lui poser toutes vos questions et faire part de vos remarques.

**APE Plan-les-Ouates** : souhaite faire part de la configuration particulière sur leur commune avec 6 écoles et 2 établissements. Une, nouvelle APE qui réunit l'école des Serves et l'école en construction du Sapay (futur établissement Seves-Sapay) est entrain de se créer dans un nouveau quartier, la Chapelle les Sciers, qui aura la particularité d'être à cheval sur la commune de Plan-les-Ouates et de Lancy. Est-ce que d'autres APE ont déjà vécu cette situation et serait prête à échanger et donner des conseils.

**Anne Thorel Ruegsegger** : propose de venir rencontrer l'APE pour en discuter.

**Sandra Capeder (GAPP)** : rappelle que notre coordinatrice Anne Thorel Ruegsegger vient volontiers participer à des comités si les APE le souhaite, pour discuter d'éventuels problèmes ou donner des conseils.

#### **7. Communications du comité du GAPP:**

**Anne Thorel Ruegsegger** : vendredi 4 octobre, dernier délai pour commander les listes et étiquettes par école.

#### **8. Divers :** pas de divers.

La séance est levée à 22h10.